

La modification n°1 du PLU

Deux années après sa mise en application, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Montrevault-sur-Èvre, approuvé le 24 avril 2017, est un document de planification territoriale qui traduit notre projet de territoire de manière réglementaire. Le document d'urbanisme vise à répondre aux besoins quotidiens des habitants en logements, commerces, services et équipements, emplois et mobilités... Il cherche à préserver et développer la qualité du cadre de vie, par la préservation de l'équilibre entre espaces agricoles, naturels et forestiers et espaces urbains.

QU'EST-CE QUE LE PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Montrevault-sur-Èvre, approuvé le 24 avril 2017, est un document de planification territoriale qui traduit notre projet de territoire de manière réglementaire.

Le document d'urbanisme vise à répondre aux besoins quotidiens des habitants en logements, commerces, services et équipements, emplois et mobilités...

Il cherche à préserver et développer la qualité du cadre de vie, par la préservation de l'équilibre entre espaces agricoles, naturels et forestiers et espaces urbains.

POURQUOI UNE PROCÉDURE DE MODIFICATION ?

Il convient de faire évoluer le PLU d'une part, pour permettre à la commune de poursuivre la mise en œuvre de son projet de territoire et d'autre part, pour lever certaines difficultés identifiées lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Un PLU est en effet un document vivant qui doit sans cesse évoluer, se mettre en adéquation avec les projets portés par la commune, s'adapter aux évolutions réglementaires.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA MODIFICATION ?

1> Concrétiser différents projets urbains à vocation d'habitat ou d'activités :

Projets d'habitat

- Création de deux lotissements : l'un sur un secteur de 0,67 ha en extension nord-ouest du Fuilet et l'autre de 0,7 ha au Puiset-Doré, en extension du lotissement récent des Varennes.



Ouverture à l'urbanisation d'une zone d'habitat au Fuilet, située au niveau de la rue des Sports



Zone d'extension du lotissement Les Varennes au Puiset-Doré

- Prise en compte de l'avancement des études pour l'opération de requalification urbaine en cœur de ville à Saint-Pierre-Montlimart.

- Reprise de deux secteurs de friches urbaines au Petit-Montrevault à Saint-Pierre-Montlimart.



Anciens bâtiments de l'entreprise Bréhonet à Saint-Pierre-Montlimart

de Montrevault-sur-Èvre

Local d'Urbanisme (PLU) est amené à évoluer.

La procédure de modification n°1 fait l'objet d'une enquête publique qui aura lieu du 14 octobre 2019 à 9h au 14 novembre 2019 à 17h.

Le commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera sur la modification.

Principaux projets d'activités

- Extension de Biofournil au Puiset-Doré.

L'entreprise Biofournil dans la zone artisanale de la Camusière, au Puiset-Doré



- Extension de la société EBM dans le parc d'activités de Belleville à St-Pierre-Montlimart.

- Agrandissement de l'entreprise Gaudin au Puiset-Doré.

- Transformation d'une ancienne grange en gîte touristique au lieu-dit Le Moulin de Billon à Saint-Pierre-Montlimart.

- ...

2> La modification présente également l'opportunité de mettre à jour les emplacements réservés, de corriger des erreurs matérielles qui ont pu être relevées depuis l'application du PLU, et enfin d'adapter le règlement écrit pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

COMMENT DÉPOSER SES OBSERVATIONS ?

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions jusqu'au 14 novembre à 17h :

- sur les registres papiers (voir encadré ci-contre)
- par courrier postal à l'attention de Madame Annick COLLOT, commissaire enquêteur, Hôtel de Ville 2, rue Arthur Gibouin 49110 Montrevault-sur-Èvre
- par courriel à modifplu1@montrevaultsurevre.fr

LES LIEUX DE CONSULTATION

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public, à l'Hôtel de Ville de Montrevault-sur-Èvre 2, rue Arthur-Gibouin 49110 Montrevault-sur-Èvre du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 (hors jours fériés), et également dans les mairies déléguées :

- **St Pierre Montlimart** : le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi et le samedi de 9h à 12h.

- **Chaudron en Mauges** : du lundi au samedi de 9h à 12h.

- **Le Fuilet** : le lundi de 9h à 12h, les mardi et jeudi de 14h à 17h30 et les mercredi et vendredi de 16h à 18h30.

- **Le Puiset Doré** : le lundi de 9h à 12h, les mardi et jeudi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 13h30 à 18h30. Retrouvez le dossier sur le site internet de la commune :

montrevaultsurevre.fr

LES LIEUX DE PERMANENCES

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- mairie déléguée du **Puiset Doré** : le 14 octobre de 9h à 12h et le 8 novembre 2019 de 14h à 18h

- mairie déléguée du **Fuilet** : le 21 octobre de 9h à 12h

- mairie déléguée de **St Pierre Montlimart** : le 26 octobre de 9h à 12h et le 14 novembre 2019 de 13h30 à 17h